

Protocole Sanitaire Relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement Appliqué à l'ALSH de SEYNE

2 juillet 2020

Afin de faire face à l'épidémie de *covid-19*, un protocole sanitaire a été rédigé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. De ce protocole, découlent des mesures adaptées à l'ALSH de Seyne.

Ces mesures sont valables jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter l'organisation des activités.

Organisation générale

L'accueil des enfants s'organise autour de plusieurs temps :

- Temps d'arrivée et de départ des enfants
- Temps d'activité
- Temps de transport et de déplacement
- Temps calme
- Temps de vie quotidienne
- Temps de restauration

L'organisateur veillera au respect de la distanciation physique et des gestes barrières.

L'équipe pédagogique accordera une attention particulière aux enfants qui traversent cette période particulière avec plus ou moins de difficultés. Il sera indispensable d'établir un climat serein et confiant tout en respectant les mesures développées ci-dessous.

Le port du masque pour les encadrants

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour tout adulte prenant part à l'accueil lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

Les membres de l'équipe pédagogique porteront un masque sur les temps d'arrivée et de départ le matin et le soir.

Lors des transports en bus ou en minibus, le chauffeur, les accompagnateurs et les mineurs (à l'exception des mineurs de moins de 6 ans) devront porter un masque.

L'organisateur (mairie de Seyne) fournit les masques pour les encadrants.

Le port du masque pour les mineurs

Le port du masque est proscrit pour les enfants de moins de 6 ans.

Le port du masque est déconseillé pour les enfants de moins de 11 ans.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 11 ans lors des déplacements et des sorties.

En dehors des temps de transport, le port du masque n'est pas requis pour les mineurs sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection à la *covid-19* ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté, dans l'attente d'une prise en charge médicale.

Lors des transports en bus ou en minibus, le chauffeur, les encadrants et les mineurs (à l'exception des mineurs de moins de 6 ans) devront porter un masque.

Les parents ou responsables légaux fournissent les masques aux mineurs.

Nettoyage des locaux et du matériel

Le nettoyage et la désinfection des locaux, des surfaces et du mobilier seront quotidiens.

Les objets partagés seront nettoyés une fois par jour ou mis à l'isolement 24h.

Les fenêtres seront ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air.

Hygiène

Le lavage des mains sera fréquent.

L'utilisation du savon sera privilégiée à celle du gel hydroalcoolique.

Le gel hydroalcoolique sera utilisé quand aucun point d'eau ne sera disponible (pique-nique, etc.)

Les familles ou responsables légaux fourniront un petit flacon de gel hydroalcoolique à leurs enfants.

Prise de température

Outre la surveillance de l'apparition des symptômes chez leur enfant, les familles ou responsables légaux seront invités à prendre la température avant le départ pour l'accueil de loisirs.

En cas de symptôme ou de fièvre (38.0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

L'ALSH est équipé d'un thermomètre sans contact pour pouvoir mesurer la température des enfants ou du personnel dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Temps d'accueil – arrivée et départ des enfants

Les membres de l'équipe pédagogique porteront un masque sur les temps d'arrivée et de départ le matin et le soir.

Les accompagnants ne seront pas admis dans la structure.

Il leur sera conseillé de porter un masque lors des échanges avec l'équipe pédagogique.

Les repas

Les repas sont fournis par la famille ou les responsables légaux.

En dehors des pique-niques, les enfants déposeront, le matin, après le lavage de mains, leur repas dans le réfrigérateur commun. Les boîtes-repas devront être identifiées lisiblement avec le prénom de l'enfant.

Les repas froids seront à favoriser afin de limiter la manipulation par les adultes.

Les enfants devront venir avec leurs propres couverts et verre ou bouteille. Ils les laveront à domicile. Les ustensiles lavables restent à favoriser par rapport aux ustensiles jetables.

Les aliments ne pourront pas être partagés (bonbons, etc.) en dehors des fratries.

Sorties

Les familles ou responsables légaux devront fournir de l'eau en quantité suffisante pour les sorties ou les randonnées, au moins un litre par enfant. En effet, il est fréquent que les animateurs remplissent les gourdes des enfants avec leurs propres bouteilles. Ce ne sera pas possible cette année.

La crème solaire est à appliquer le matin, avant l'arrivée, si l'enfant a besoin de l'aide d'un adulte. Le cas échéant, prévoir des vêtements couvrants.

Au cours des transports, les enfants devront garder la même place à l'aller et au retour.

Piscine

Afin de limiter le temps passé dans les vestiaires, il sera demandé aux enfants d'arriver avec le maillot de bain sur eux. Pour les jours avec baignade, merci de prévoir des vêtements faciles à enfiler.

La douche savonnée sera obligatoire avant la baignade. Du savon est fourni, les enfants peuvent venir avec leur propre savon.

Aucun matériel ne sera prêté par la piscine. Si votre enfant a besoin d'accessoires pour nager, merci de les prévoir.

Pensez à gonfler les brassards !

Si votre enfant n'a pas son matériel, il restera dans la zone de baignade « petit bain ».

Bivouac

Chaque enfant à son propre matériel (assiette, couverts, verre et serviette)

Le nombre d'enfants par tente sera de deux maximum (trois si nombre impair). Les fratries dormiront ensemble.

Le repas sera préparé et servi par l'équipe pédagogique. Le port du masque sera recommandé sur ce temps.

Protocole Sanitaire Relatif aux
Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement
Appliqué à l'ALSH de SEYNE
2 juillet 2020

Je, soussigné(e)..... , parent ou responsable légal (barrez)
de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du protocole
sanitaire mis en place par l'ALSH de Seyne.

Je m'engage à en respecter les mesures afin de protéger ; (nom de
l'enfant), ainsi que les autres enfants et le personnel encadrant.

Date et signature